



## Probleme avec agence administrateur de bien

Par **NOWOCIEN**, le **05/01/2012** à **22:51**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un studio à Blaye (Gironde) et l'Agence xxxxxx Immobilier de Pessac est l'administrateur de mon bien et s'occupe de sa gestion et location.

En mai 2011, mon locataire qui ne payait plus ses loyers depuis de nombreux mois a finalement quitté l'appartement sans laisser de trace ni d'explications...

En discutant avec le service contentieux et juridique de xxxxxx, on m'avait dit à ce moment là (juin 2011) que puisque la locataire était partie de son plein gré, son dossier en contentieux pouvait être clos après le passage à l'appartement d'un huissier qui établirait un procès verbal de visite des lieux.

Après cette procédure, mon appartement pourrait être remis en location ou vendu.

Par cet état de fait j'ai décidé de mettre mon appartement en vente à l'issue de la procédure par huissier.

La responsable du service m'a dit que le dossier devrait se clore d'ici fin juillet (2011) et qu'elle me transmettrait le procès-verbal de l'huissier par courrier ou email.

Le problème est qu'à ce jour (janvier 2012) mon appartement est vide et que l'huissier n'est toujours pas passé et qu'il m'est donc impossible de mettre mon appartement en vente !

Cela fait 7 mois (depuis le départ du locataire) que je téléphone tous les mois à l'agence xxxxxx pour savoir si l'huissier est enfin passé mais à chaque fois on me raconte que soit on sait pas ce qu'il en est, soit qu'il y a eu un problème pour savoir qui de l'agence ou l'assurance devait mandater l'huissier, soit qu'on va faire le nécessaire et on me

rappelle...mais on ne me rappelle pas et rien ne bouge !

Je suis plus que remonté contre cette agence qui ne fait pas son travail et qui m'empêche de mettre mon appartement en vente !

Avant d'envoyer un courrier à la direction pour exprimer mon mécontentement, j'aurais besoin de savoir quels sont mes recours et moyens de pression contre cette agence pour les contraindre à faire le nécessaire pour que ce foutu procès verbal soit établi dans les meilleurs délais et que je puisse enfin mettre mon appartement en vente ?

Merci beaucoup pour votre aide et pour m'indiquer la marche à suivre pour que cette agence fasse enfin son boulot ?

Cordialement

PS : J'habite à Nice donc je ne peux pas me déplacer physiquement à l'agence pour taper du point sur la table !

Par **cocotte1003**, le **06/01/2012** à **08:25**

Bonjour, c'est vrai que vous avez "de la chance" que le locataire soit parti sans avoir besoin d'expulsion. Maintenant il faut faire constater son départ, soit 2 solutions vous envoyez une LRAR pour exiger qu'il fasse leur travail au plus vite, soit vous prenez contact téléphoniquement avec un huissier pour vous mettre d'accord pour u'il fasse la constatation, cordialement

Par **NOWOCIEN**, le **06/01/2012** à **10:46**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Cependant même si j'envoie une LRAR, rien ne m'assure qu'ils font faire leur boulot?... Que dois-je mettre dans cette lettre pour leur faire peur car quel sont mes moyens de pression et mes recours contre eux (attaque en justice ou quoi d'autre ...) ?

Si je fais appel à un huissier, devrais-je le payer de ma poche?

Merci encore

Par **Sebastien\_33**, le **29/10/2013** à **21:49**

Bonjour,

Votre appartement est-il situé au sein du programme CLOS DE MELLISENDE? Je succède à xxxxxx dans cette résidence parmi tant d'autres. Je gère en effet depuis plusieurs années plusieurs résidences sur ce secteur et je connais les problématiques rencontrées et les actions à mettre en place.

C'est avec plaisir que je répondrai avec franchise à vos interrogations.

Je reste joignable par téléphone ou mail xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Cordialement

Sébastien.

Par **oirane**, le **05/12/2013 à 10:19**

Je suis pas surpris de constater qu'une fois de plus xxxxxx se comporte comme des incapables. Ce sont les champions de la politique de l'autruche. Résoudre les problèmes c'est au dessus de leur compétence

Par **Lag0**, le **05/12/2013 à 10:43**

Bonjour,

Pour ce genre de problème plutôt pointu, mieux vaut s'en occuper soi-même que de faire confiance à l'agence.

Perso, je fais confiance à mon agence pour le "train-train" courant, mais dès que cela touche au juridique, je gère moi-même !

La procédure pour reprendre un logement dont le locataire est parti à la cloche de bois n'est pas très compliquée.

C'est très bien expliqué là :

<http://www.pap.fr/conseils/location/depart-a-la-cloche-de-bois-comment-reprendre-possession-du-logement/a11259>

Vous verrez, cependant, dans ce dossier que c'est un peu plus compliqué que :

[citation]En discutant avec le service contentieux et juridique de xxxxxx, on m'avait dit à ce moment là (juin 2011) que puisque la locataire était partie de son plein gré, son dossier en contentieux pouvait être clos après le passage à l'appartement d'un huissier qui établirait un procès verbal de visite des lieux.

Après cette procédure, mon appartement pourrait être remis en location ou vendu. [/citation]